



Démission de l'école de santé des armées

Par **PGIRAL**, le **07/06/2010 à 10:59**

Bonjour,
Je recherche un Avocat dans la région de Lyon. Mon fils , en 5° année de l'ESSA, (Ecole de Santé des Armées à Lyon-BRON) a envoyé sa lettre de démission tout récemment. Son acte d'engagement initial stipule les conditions de remboursement de sa solde sur les années passées , de façon très sommaire.. La procédure habituelle de la démission est très contraignante et fait perdre beaucoup de temps à l'étudiant , le poussant à sacrifier délibérément une année d'études déjà longues..
Je souhaite donc contacter un avocat qui a déjà eu ce genre d'affaire , pour aider mon fils à défendre ses intérêts au mieux. Merci par avance

Par **robibi**, le **27/06/2011 à 23:04**

Bonsoir
Ma fille va peut être intégrer l'ESSA et je voudrais savoir ce qu'il se passe si en cours de formation, elle désire quitter l'armée.
Hormis le rachat des études, y a t -il d'autres contraintes ?
La réintégration en 'fac civile' est-elle possible dans la fac ? dans une autre fac ?
Merci

Par **didier1300**, le **07/03/2013 à 13:18**

Bonjour monsieur
je suis dans le même cas que vous avec un fils en 5eme année à l'ESSA.
Pouvez vous me dire où vous en êtes ?
cdlt